



APPEL A PROJETS

Actions d'insertion vers l'emploi en Isère 2023-2025

Dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDI-E) 2023-2027, le Département de l'Isère lance un appel à projets pour mettre en œuvre une offre d'insertion à destination des allocataires du RSA, pour la période juillet 2023 – fin décembre 2025.

- Vous êtes responsable d'une structure qui intervient dans le champ de l'insertion, de l'emploi ou de la formation
- Votre projet répond aux priorités et axes stratégiques décrits dans le PDI-E 2023-2025 (document disponible en ligne https://www.isere.fr/sites/default/files/pdie_bd_0.pdf)
 - ➔ Vous pouvez proposer un projet correspondant à une ou plusieurs fiches-action.

Publication à venir de l'appel à projets sur : www.isere.fr

Quand adresser votre proposition ? **Date limite : le dimanche 7 mai 2023.**

IMPORTANT :

Pour vous accompagner dans la rédaction de votre réponse à l'appel à projets, le service Insertion vers l'emploi (IVE) sera disponible aux dates suivantes par téléphone sur les thématiques :

Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés

- le **18 avril 2023** (après-midi) / le **20 avril 2023** (après-midi)

Contacts :

Nathalie LERASLE / 04 76 00 32 27 / nathalie.lerasle@isere.fr

Isabelle PAILLARES / 04 76 00 39 82 / isabelle.paillares@isere.fr

Axe 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous

- le **25 avril 2023** (après-midi) / le **27 avril 2023** (après-midi)

Contacts :

Rebecca ANDEZIAN / 04 76 00 32 97 / rebecca.andezian@isere.fr

Florent TRANI / 04 76 00 32 51 / florent.trani@isere.fr

Comment ? En vous connectant au site : <https://subventions.isere.fr>



Cofinancé par
l'Union européenne

1. Contexte

Suite à la bonne reprise de l'économie iséroise en 2021 et début 2022 après les différents chocs liés à la crise sanitaire de 2020, le nombre de foyers allocataires du RSA est en nette diminution : 21 167 foyers étaient allocataires du RSA en décembre 2022 (niveau d'août 2013).

Néanmoins, cette amélioration ne doit pas masquer des réalités sociales en dégradation.

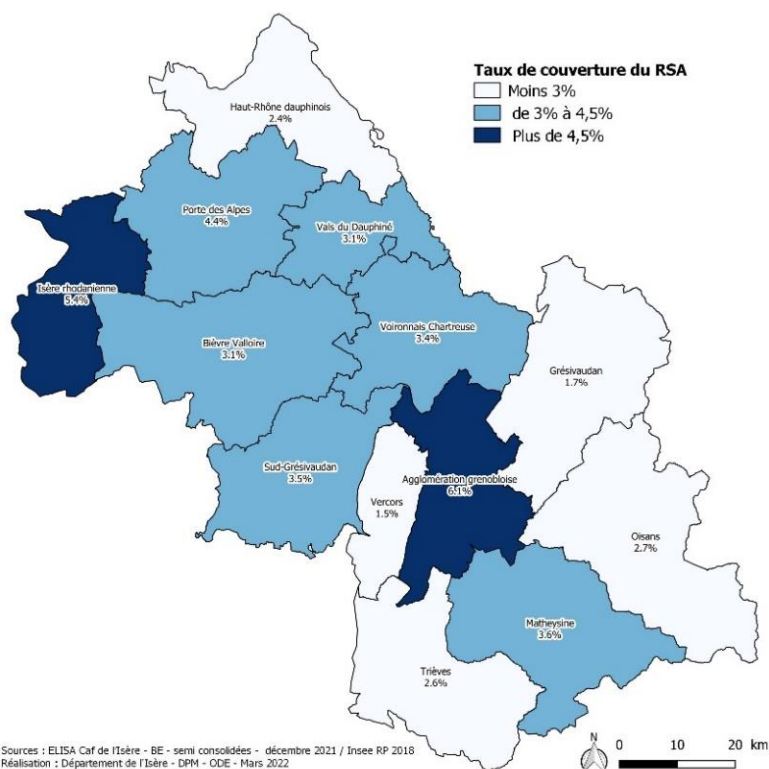
Les zones urbaines restent toujours plus concernées par la précarité (agglomérations grenobloise, viennoise, Porte des Alpes), même si les territoires de montagne touristiques ont davantage souffert de la crise sanitaire.

28 445 personnes restent accompagnées au titre du RSA en Isère : 54 % sont des personnes isolées, et 33 % sont en situation monoparentale. Au total, avec les ayants-droit (principalement des enfants), plus de 45 000 Isérois sont couverts par le dispositif RSA.

Enfin, 42 % des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans, même s'ils peuvent avoir eu des interruptions dans leurs droits (données CAF Isère Elisa).

L'évaluation du Programme départemental 2017-2021 prolongé en 2022 confirme que la politique d'insertion apparaît aujourd'hui d'autant plus complexe qu'elle concerne des publics difficiles à mobiliser, rencontrant des difficultés multiples, et qui de ce fait accèdent très peu aux opportunités d'emploi générées par la reprise économique.

Les besoins de ces publics (accès aux soins, logement, mobilité, maîtrise du français et des outils numériques...) nécessitent un accompagnement renforcé, individualisé et global, basé sur une bonne articulation et complémentarité des différents dispositifs et professionnels intervenant sur les situations individuelles et familiales.



Sources : ELISA Caf de l'Isère - BE - semi consolidées - décembre 2021 / Insee RP 2018
Réalisation : Département de l'Isère - DPM - ODE - Mars 2022

2. Le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027

Le Département est chef de file des politiques d'action sociale et d'insertion. A ce titre, il organise et met en œuvre le programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E) pluriannuel qui définit les axes et objectifs de la politique d'insertion départementale, planifie les actions correspondantes et les moyens nécessaires.

Adopté en séance publique le 18 novembre 2022, le PDI-E 2023-2027 se situe à la fois dans la continuité et le renforcement du précédent programme. Il tient compte des constats et préconisations issus de son évaluation.

Il est structuré en 4 axes stratégiques, répondant aux grands enjeux du territoire qui se déclinent en 14 objectifs opérationnels :

➤ **Axe 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous**

Engagé depuis 2016 dans une politique volontariste d'insertion vers l'emploi, en plaçant l'emploi et l'activité au cœur de la démarche d'insertion, le Département entend poursuivre et renforcer l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA à travers les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Développer la capacité des employeurs à accueillir et intégrer les allocataires du RSA (« employeurabilité »)
- Objectif 2 : Soutenir les entreprises à vocation d'insertion
- Objectif 3 : S'appuyer sur les compétences du Département pour créer des emplois accessibles aux allocataires du RSA

➤ **Axe 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés**

Il s'agit de proposer aux allocataires un accompagnement de qualité dans une logique de mobilisation et d'engagement dès l'ouverture de droit et jusqu'à la sortie du dispositif. Pour cela, l'offre d'accompagnement et d'insertion doit être individualisée, facilement mobilisable et permettre de faire levier dans le parcours d'insertion de la personne. La notion de « réciprocité », au sens de l'engagement citoyen, introduite dans le cadre du précédent PDI-E sera encouragée pour valoriser les savoir-faire et compétences des personnes qui paraissent pour l'instant éloignées du marché de l'emploi. Ces orientations s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Objectif 4 : Améliorer l'efficacité des parcours d'insertion
- Objectif 5 : Proposer des parcours individualisés adaptés aux besoins des allocataires du RSA
- Objectif 6 : Mettre à disposition des outils et actions permettant la remobilisation, l'amélioration de la confiance en soi et le développement du pouvoir d'agir
- Objectif 7 : Déployer une offre d'insertion équitable et évolutive, s'appuyant sur les expertises locales
- Objectif 8 : Favoriser et sécuriser la reprise d'activité et d'emploi

➤ **Axe 3 : Assurer le juste droit**

L'importance des fonds publics engagés pour le financement de l'allocation RSA impose au Département de garantir une gestion rigoureuse de ce dispositif assurant la légitimité de l'attribution de l'allocation, l'équité de traitement de chacun, le respect des devoirs incombant aux allocataires et l'effectivité de leur accompagnement vers une insertion professionnelle. Ces enjeux se déclinent dans les objectifs opérationnels suivants :

- Objectif 9 : Favoriser la connaissance du dispositif RSA
- Objectif 10 : Prévenir les indus et lutter contre la fraude
- Objectif 11 : Assurer une gestion rigoureuse de l'allocation RSA, dans un esprit de justice sociale

➤ **Axe 4 : Soutenir les pratiques professionnelles des référents et les modes de faire transversaux**

Les ambitions du PDI-E sont portées par tous les professionnels contribuant à la politique d'insertion départementale. Le Département accompagnera l'évolution de leurs pratiques

professionnelles, visant à renforcer l'approche globale dans l'accompagnement des parcours d'insertion et en positionnant chaque allocataire comme acteur principal de son parcours :

- Objectif 12 : Approfondir la démarche de réciprocité, comme levier de l'accompagnement vers l'emploi
- Objectif 13 : Développer les actions et postures professionnelles permettant d'« aller vers » les publics en difficulté d'insertion
- Objectif 14 : Dynamiser les parcours d'accompagnement, grâce à l'informatisation du suivi des parcours des allocataires du RSA

Les orientations de ce nouveau PDI-E sont déclinées par des actions portées en interne par les équipes du Département, ou externalisées notamment au travers du lancement de cet appel à projet 2023-2025. Les différents partenaires sont invités à participer à la construction de cette offre d'insertion en s'appuyant sur leur expertise. Les réponses des porteurs d'action devront s'inscrire dans ces axes et les attendus de chacun des objectifs opérationnels présentés dans le PDI-E.

3. L'appel à projets 2023-2025 entend répondre à une pluralité d'enjeux :

En complément des actions portées en interne, le Département ouvre un appel à projets pour soutenir des actions contribuant à la politique départementale d'insertion, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025. Des conventions pluriannuelles poseront le cadre des relations entre le Département et ses partenaires. Celles-ci seront complétées par des conventions financières établies de façon annuelle, précisant le montant alloué lors du vote de la commission permanente.

Le nouveau PDI-E s'inscrit dans un contexte économique dynamique mais qui ne profite pas à tous : le Département souhaite donc renforcer l'accompagnement vers l'emploi de certaines catégories d'allocataires du RSA définies comme prioritaires. Cet appel à projets concerne l'accompagnement vers l'emploi de tous les allocataires du RSA résidant en Isère, et en particulier :

- les nouveaux entrants dans le dispositif du RSA ;
- les allocataires « seniors » ;
- les allocataires de longue durée ;
- les allocataires présentant des difficultés de santé / de handicap.

Et, de manière dérogatoire, les personnes en parcours d'insertion ne percevant plus le RSA du fait de leur entrée dans une action d'insertion (exemples : insertion par l'activité économique ou contrat court lié aux clauses sociales) mais dont l'accompagnement doit être maintenu.

- Un enjeu de mobilisation des publics vers l'offre d'insertion : l'évaluation du PDI-E 2017-2021 confirme que l'offre d'insertion est parfois insuffisamment connue et mobilisée. L'éloignement – parfois très long – du marché de l'emploi entraîne des difficultés importantes de remobilisation pour les allocataires du RSA. Il s'agira de porter les efforts sur la mobilisation et la prescription des publics vers les actions d'insertion (à travers un partenariat étroit avec les directions territoriales, la proposition de visites, l'intervention d'anciens participants lors de séances d'informations collectives, des actions « aller vers »...). Les modalités pédagogiques des actions proposées devront faciliter la mobilisation des publics (ex : modalités entrée-sortie permanente, modularité de l'intensité de l'accompagnement, système de sas, immersion préalable, etc.). Ils devront par ailleurs accompagner les allocataires dans leur maîtrise des compétences numériques.

- Cet appel à projets entend densifier l'offre d'insertion sur certains territoires moins bien dotés, dans une logique d'équité territoriale.
- Cet appel à projets sera complémentaire et articulé avec l'offre de droit commun proposée par les partenaires (notamment Pôle Emploi, les PLIE, la Région Auvergne Rhône-Alpes...) et en adéquation avec les orientations nationales (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, plan d'investissement dans les compétences, etc.).
- Un appel à projets qui s'inscrit dans la stratégie digitale du Département à travers la mise en place d'un outil d'orientation et de contractualisation avec les allocataires, qui a pour objectif de faciliter le suivi des parcours et l'accès à l'information sur les actions d'insertion. Les opérateurs s'engagent à utiliser l'ensemble des outils numériques à disposition.

4. Pilotage et méthode d'évaluation

Le pilotage et l'évaluation des actions sont au cœur de la politique départementale afin de mieux accompagner les structures financées dans la réussite de leurs projets.

Le Département de l'Isère met en place une organisation pour assurer le suivi et le pilotage des actions. Celle-ci s'organise à deux niveaux :

- Une animation départementale assurée sous la responsabilité du Vice-président du Département chargé de l'action sociale, de l'insertion et du logement, par la Direction des Solidarités (service Insertion vers l'emploi), avec comme mission principale le pilotage départemental du PDI-E. Cette animation départementale s'inscrit dans le cadre du **Conseil départemental d'insertion vers l'emploi** (CDI-E), et elle s'appuie sur diverses instances, et notamment des comités de pilotage thématiques, permettant l'évaluation des dispositifs au fil de l'eau, et leur réajustement si besoin.
- Une animation territoriale assurée par les services développement social ou insertion des 13 directions territoriales du Département, avec comme missions la planification, la coordination, l'animation et le déploiement de l'ensemble des actions du PDI-E en lien avec les porteurs, au niveau opérationnel.

Cette animation locale de la politique d'insertion départementale se construit, comme les autres politiques sociales conduites par le Département, en lien avec les **Conférences territoriales des solidarités** (CTS). Ces instances sont organisées dans chaque territoire sous la présidence d'un conseiller départemental, et réunissent les élus locaux, ainsi que les représentants de la CAF et MSA, et où des acteurs locaux peuvent y être conviés en fonction des sujets traités. Les CTS s'appuient sur des groupes de travail thématiques (traitant notamment des domaines de l'insertion et de l'action médico-sociale), ouverts aux partenaires locaux, pour décliner les orientations politiques, faire remonter des diagnostics ou des propositions d'actions, dans le respect des orientations définies au niveau départemental.

Des indicateurs d'activité et de résultats seront définis pour l'ensemble des actions afin d'encourager aussi bien les sorties en emploi ou en formation que le développement des étapes de parcours proposés aux allocataires.

Un bilan annuel de l'action est effectué pour chaque année civile financée permettant d'évaluer :

- L'atteinte des résultats quantitatifs attendus par le Département ;

- La qualité de l'accompagnement effectué (moyens humains mobilisés, modalités d'accompagnement des allocataires, stratégies de communication, partenariats mis en place) ;
- Les perspectives de l'action.

Ce bilan est utilisé comme référence par les services du Département pour procéder à la modulation du solde de la subvention annuelle, sur la base de l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs atteints par l'action. Les données recensées contribuent également au pilotage de la politique d'insertion départementale.

Il permet d'alimenter les données départementales permettant de mieux cerner les caractéristiques des allocataires entrés dans chaque action.

5. Processus de dépôt

En amont du dépôt du projet, vous pouvez consulter les fiches-action de l'appel à projets et contacter les services du Département (contacts indiqués sur chaque fiche-action), pour échanger sur les besoins du territoire, le contenu et les modalités de l'action envisagée, ainsi que le déroulé de l'appel à projets.

Le dossier complet sera transmis au Département via une plateforme dédiée : <https://subventions.isere.fr> Chaque projet fera l'objet d'un dossier de demande distinct.

Un mode d'emploi de la connexion à la plateforme dédiée est disponible sur le site [isere.fr](https://www.isere.fr) (création de compte, saisie d'un dossier de demande de subvention).

Nous attirons votre attention sur :

- La nécessaire cohérence des données de l'ensemble de votre dossier ;
- L'obligation de renseigner chaque ligne et de joindre l'ensemble des pièces demandées ; les dossiers incomplets ne pourront être étudiés.

Le Département sera particulièrement attentif aux modalités d'évaluation des actions financées.

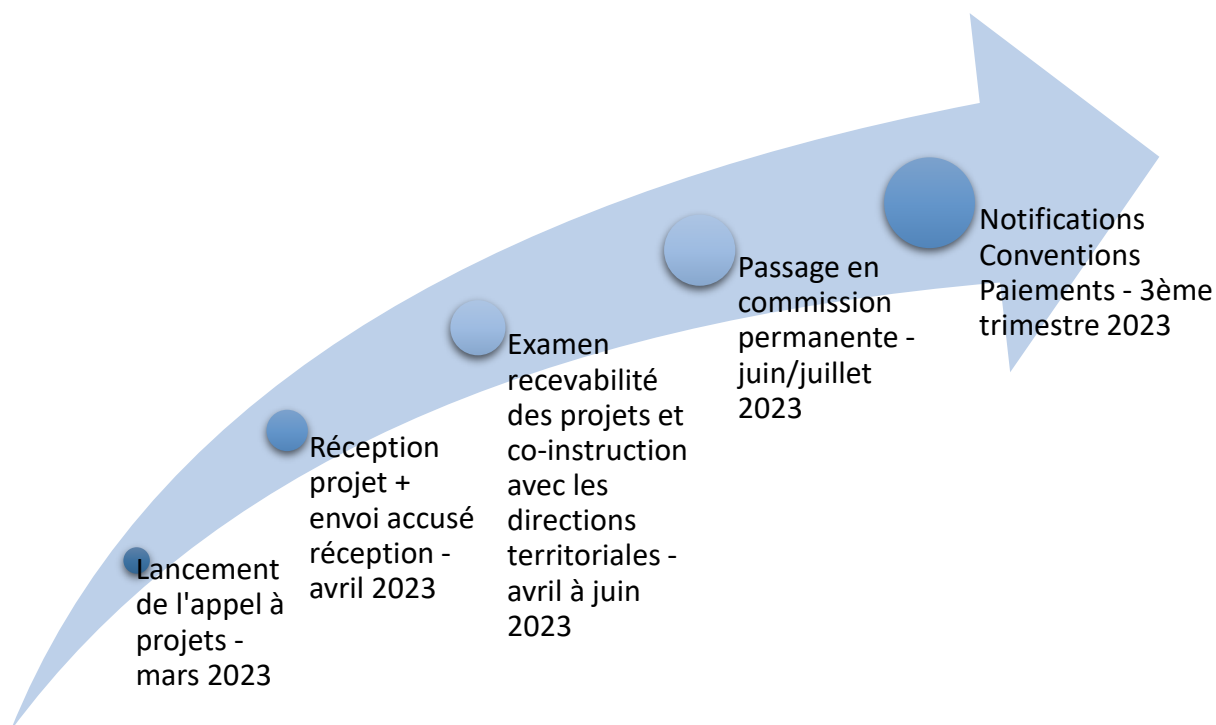
Tout dossier reçu après **le dimanche 7 mai 2023** ne sera pas étudié.

Contacts :

Pour toute question, vous pouvez contacter le Département :

- au 04 76 00 38 38 de 8h30 à 18h00
- via le formulaire de contact : <https://www.isere.fr/contact>

Processus et calendrier prévisionnel pour le démarrage des actions à compter de juillet 2023



6. Critères de sélection généraux des projets proposés (en complément des critères spécifiques à chaque fiche-action) :

Rappel : Tous les projets seront étudiés. Le Département se réserve le droit de choisir ceux qui donneront lieu à une action subventionnée.

Les propositions seront étudiées prioritairement en fonction des critères suivants :

- Adéquation du projet avec la politique et les attentes du Département et prise en compte des enjeux transversaux du PDI-E cités au point 4 de la présente notice, notamment : l'équité territoriale, la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux droits et pratiques d'aller-vers, la réciprocité et citoyenneté ;
- Pertinence du projet :
 - Diagnostic et analyse du besoin, méthodes et procédure d'intervention, outils pédagogiques et outils de suivi, plus-value et articulation avec le droit commun ;
 - Expérience des intervenants : compétences et qualifications, connaissance du public et du champ de l'insertion sociale et professionnelle, maîtrise des processus d'accompagnement des publics précaires, capacité à utiliser les ressources locales et participation aux réseaux existants, partenariats instaurés.
- Ancrage territorial et connaissance du tissu socio-économique local, liens et articulations avec les services et professionnels du Département des directions territoriales et centrale ;
- Montant de la demande de subvention au Département, et les co-financements mobilisés le cas échéants ; capacité matérielle et financière de la structure

Veillez à renseigner l'intégralité des renseignements demandés, en particulier ceux concernant les moyens matériels et humains mis à disposition pour les actions.

Le Département se réserve la possibilité de demander des précisions ou/et toute pièce complémentaire utile à la compréhension et à l'instruction des projets.

Organisation territoriale – Département de l'Isère

Actualité 2023 : L'organisation déconcentrée en 13 territoires du Département évolue pour s'adapter aux bassins de vie et pour une plus grande proximité. Ainsi, les quatre territoires du Nord-Isère correspondent désormais aux périmètres de leurs intercommunalités. Vous retrouverez la liste des 38 communes et des 4 intercommunalités concernées par ces évolutions ci-dessous :

Artas	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Beauvoir-de-Marc	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Chatonnay	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Culin	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Lieudieu	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Meyrieu-les-Etangs	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Royas	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Saint-Agnin-sur-Bion	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Sainte-Anne-sur-Gervonde	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Saint-Jean-de-Bournay	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Savas-Mepin	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Tramole	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Villeneuve-de-Marc	Bièvre Valloire	Bièvre Isère Communauté
Montcarra	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Chef	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Hilaire-de-Brens	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Saint-Marcel-Bel-Accueil	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Salagnon	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Trept	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Vénérieu	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Vignieu	Haut-Rhône dauphinois	Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
Beaufort	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Bellegarde-Poussieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Chalon	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Cour-et-Buis	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Jarcieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Meysiez	Isère rhodanienne	Vienne Condrieu Agglomération
Moissieu-sur-Dolon	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Monsteroux-Milieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Montseveroux	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pact	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pisieu	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Pommier-de-Beaufort	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Primarette	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Revel-Tourdan	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Saint-Barthélemy	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône
Saint-Julien-de-L'Herms	Isère rhodanienne	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône





Cofinancé par
l'Union européenne